



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



18 janvier 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le dix-huit janvier deux-mille-seize (18 janvier 2016) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MM Le conseiller Claude Nantel
Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Gaétan Marier

Étaient absents : M. Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Claude Labonté

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 001.01.2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour en y ajoutant l'item suivant :

8.4 Embauche d'un journalier chauffeur temporaire;

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 18 JANVIER 2016**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation des procès-verbaux des séances du 12 décembre 2015**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1. Appel d'offres numéro 2016-01 concernant les services d'excavation pour l'année 2016 : Autorisation
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Contribution pour le service Internet haute-vitesse à Labelle;
 - 7.2. Comité intermunicipal sur la collecte et le transport des matières résiduelles;



7.3. Autorisation du paiement des dépenses incompressibles prévues au budget 2016;

7.4. Mandat pour le remplacement du revêtement de planchers à l'Hôtel de Ville;

8. Travaux publics

8.1. Avenant concernant l'entretien supplémentaire dû aux contraintes de déneigement pour le pont Joseph-Commandant;

8.2. Mandat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement d'un émissaire pluvial sur la rue du Moulin;

8.3. Adoption du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de chaussées;

8.4. *Embauche d'un journalier chauffeur temporaire;*

9. Urbanisme et environnement

10. Sécurité incendie et sécurité publique

10.1. Embauche d'un directeur du Service de sécurité incendie;

10.2. Embauche d'un pompier à temps partiel à l'essai;

11. Loisirs, culture et tourisme

11.1. Mandat pour un air climatisé mural au bureau d'accueil touristique;

11.2. Mandat pour un revêtement de plancher au bureau d'accueil touristique;

11.3. Exposition des toiles dans le cadre du 125^e anniversaire du décès du curé Labelle;

11.4. Aide financière à divers organismes visés par la politique numéro 2008-28;

11.5. Aide financière à divers organismes externes;

12. Bibliothèque

13. Période de questions et réponses

14. Avis de motion et règlements

14.1. Adoption du règlement numéro 2016-259 fixant la tarification pour les bacs de matières résiduelles;

14.2. Adoption du règlement numéro 2016-260 relatif à une aide financière pour le déneigement des chemins privés;

15. Comptes

15.1. Approbation des comptes du mois de décembre 2015;

15.2. Ratification de la liste des déboursés;

16. Varia

17. Période de questions et réponses

18. Levée de la séance ordinaire

5. RÉS. 002.01.2016 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 12 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu les procès-verbaux des séances du 12 décembre 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 12 décembre 2015 soient approuvés tels que rédigés par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée



**6.1 RÉS. 003.01.2016 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-01 CONCERNANT
LES SERVICES D'EXCAVATION POUR L'ANNÉE 2016 :
AUTORISATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale, Mme Claire Coulombe, à aller en appel d'offres pour des services d'excavation pour l'année 2016 conformément au devis joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adoptée

**7.1 RÉS. 004.01.2016 CONTRIBUTION POUR LE SERVICE INTERNET
HAUTE-VITESSE À LABELLE**

CONSIDÉRANT la problématique vécue par les résidents des secteurs éloignés du centre du village en ce qui concerne l'accès aux services Internet haute-vitesse;

CONSIDÉRANT QUE Fibre Internet des Laurentides (FILAU), organisme à but non lucratif, procède au déploiement de ce service dans les secteurs du lac Labelle, des lacs Joly et Gervais, ainsi que possiblement dans le secteur du Domaine des Draveurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire encourager l'utilisation de ce service;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle contribue, pour une troisième année, au déploiement des services Internet haute-vitesse sur son territoire en remboursant la somme de 50 \$ pour chaque nouveau branchement effectué par FILAU au cours de l'année 2016, et ce, jusqu'à concurrence de 3 000 \$.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-11000-499.

Adoptée

**7.2 RÉS. 005.01.2016 COMITÉ INTERMUNICIPAL SUR LA COLLECTE ET LE
TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale relative à la collecte et au transport des déchets sur le territoire de la Municipalité de Labelle, intervenue avec la Municipalité de La Minerve et la MRC des Laurentides, prévoit la création d'un comité sur lequel siégeront un membre du conseil et un représentant de l'administration municipale, pour chacune des municipalités parties à l'entente qui devra se rencontrer à tous les mois pour la première année et dont la fréquence pourra être ajustée par la suite.

CONSIDÉRANT QUE ce comité aura pour fonction d'établir et de revoir les modalités de fonctionnement du Service de collecte et de transport des matières résiduelles de la Municipalité de La Minerve ainsi que le partage des coûts liés à ce service entre les deux municipalités.

CONSIDÉRANT QUE ce comité pourra s'adjoindre de toute autre personne ressource nécessaire à son bon fonctionnement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De nommer M. Robert Bergeron, conseiller, et Mme Marie-France Turpin, directrice des finances, à titre de représentants de la Municipalité de Labelle sur le Comité intermunicipal sur la collecte et le transport des matières résiduelles créé en vertu de l'entente intermunicipale relative à la collecte et au transport des déchets sur le territoire de la Municipalité de Labelle intervenue avec la Municipalité de La Minerve et la MRC des Laurentides.

De nommer M. Gilbert Brassard, maire et Mme Claire Coulombe, directrice générale, à titre de substituts.

Adoptée

7.3

RÉS. 006.01.2016 AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PRÉVUES AU BUDGET 2016

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
 APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement des dépenses incompressibles suivantes prévues au budget pour l'année 2016 :

Description	Code objet	Montant
Salaires élus	130 à 139	82 496 \$
Salaires	140 à 150	1 368 631 \$
Cotisations de l'employeur	200 à 299	338 866 \$
Téléphonie	331	18 002 \$
Internet	335	478 \$
Contrat de gestion piscine	411	42 840 \$
Assurance générale	421	70 965 \$
Contrat de déneigement	443	208 546 \$
Collecte des matières résiduelles	446	216 000 \$
Contrat de gestion patinoire	447	28 675 \$
Immatriculation des véhicules	455	12 965 \$
Cotisations et abonnements	494	27 399 \$
Location de bâtiment	511	3 150 \$
Location de terrain	512	2 345 \$
Location de matériel	513	700 \$
Électricité	681	169 241 \$
Intérêts sur la dette à long terme	840	138 509 \$
Quote-part MRC	951	377 524 \$
Quote-part OMH	963	16 000 \$
	Total des dépenses incompressibles	3 123 332 \$
	Total du budget	4 752 375 \$
	% des dépenses incompressibles sur le budget total	65.72 %

Adoptée



7.4 RÉS. 007.01.2016 MANDAT POUR LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De mandater M. Jacques Miljours pour l'achat et l'installation d'un revêtement de vinyle pour le plancher de l'Hôtel de Ville au montant total de 19 308,95 \$ plus les taxes, incluant tout le matériel requis, l'enlèvement du revêtement actuel et les réparations du plancher, le tout, conformément à son offre de services du 7 janvier 2016.

Qu'une avance de 50% du montant du contrat puisse lui être versée dès le début des travaux.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même l'excédent non affecté, poste budgétaire 03-31000-000.

Adoptée

8.1 RÉS. 008.01.2016 AVENANT CONCERNANT L'ENTRETIEN SUPPLÉMENTAIRE DÛ AUX CONTRAINTES DE DÉNEIGEMENT POUR LE PONT JOSEPH-COMMANDANT

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a transmis à la Municipalité un avenant au contrat de déneigement et de déglçage ajoutant une section concernant les contraintes additionnelles liées au déneigement du pont Joseph-Commandant, structure P-03544 pour la saison 2015-2016;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Labelle entérine la signature par le maire et la directrice générale, de l'avenant numéro 1 au contrat de déneigement et de déglçage conclu en 2015, par lequel un montant de 4 500 \$ est ajouté au contrat pour la saison hivernale 2015-2016. Le montant global des travaux passera de 114 666 \$ à 119 166 \$.

Toutes les autres conditions contractuelles demeurent inchangées.

Adoptée

8.2 RÉS. 009.01.2016 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN ÉMISSAIRE PLUVIAL SUR LA RUE DU MOULIN

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement d'un émissaire pluvial sur la rue du Moulin doivent être réalisés dans le cadre du Programme sur la taxe d'accise et de la contribution du Québec et que ceux-ci doivent être planifiés et supervisés par un ingénieur;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De mandater la firme SM pour la réalisation de plans et devis et pour la surveillance des travaux de remplacement d'un émissaire pluvial sur la rue du Moulin, le tout conformément à leur offre de services du 11 janvier 2016 au montant de 14 900 \$ plus les taxes.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, projet Émissaire pluvial sur la rue du Moulin, poste budgétaire 03-31000-000, subventionné dans le cadre du Programme sur la taxe d'accise et de la contribution du Québec.

Adoptée

**8.3 RÉS. 010.01.2016 ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE
RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU
POTABLE, D'ÉGOUT ET DE CHAUSSÉES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, en 2008, un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout et que celui-ci doit être refait;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a modifié ses exigences relativement à la réalisation de ce plan en y ajoutant les égouts pluviaux et les chaussées;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été donné le 15 juin 2015 à la firme N. Sigouin Infra-conseils, pour la réalisation de ce plan d'intervention;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la version finale du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de chaussées, tel que réalisé par la firme N. Sigouin Infra-conseils, en date du 21 décembre 2015.

Qu'une copie de ce plan soit transmise au MAMOT.

Adoptée

**8.4 RÉS. 011.01.2016 EMPAUCHE D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR
TEMPORAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'embaucher M. Gabriel Labonté à titre de journalier-chauffeur temporaire (sur appel) pour combler un surcroît de travail durant la période hivernale, le tout conformément aux dispositions de l'article 4.05 de la convention collective de travail en vigueur.

Adoptée

**10.1 RÉS. 012.01.2016 EMPAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur du Service de sécurité incendie a été laissé vacant et qu'un affichage interne a été effectué;

CONSIDÉRANT QU'une seule candidature a été reçue et que celle-ci rencontre tous les critères pour un tel poste;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer M. Daniel De La Chevrotière à titre de directeur du Service de sécurité incendie de Labelle à compter de l'adoption de la présente résolution, avec une période d'essai de six (6) mois.

D'autoriser la directrice générale et le maire à signer un contrat de travail avec M. De La Chevrotière pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

10.2 RÉS. 013.01.2016 EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL À L'ESSAI

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'incendie, M. Daniel De La Chevrotière

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie requiert un nouveau pompier;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'embaucher Monsieur Yann Vézina à titre de pompiers à temps partiel à l'essai, et ce, en vertu des articles 3.11 et 3.12 de la convention collective en vigueur.

Adoptée

11.1 RÉS. 014.01.2016 MANDAT POUR UN AIR CLIMATISÉ MURAL AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT l'intérêt d'installer un air climatisé mural au bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix avaient été envoyées à quatre entreprises et que Plomberie Roger Labonté Inc. a présenté l'offre la plus avantageuse;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De mandater Plomberie Roger Labonté Inc. pour l'achat et l'installation d'un air climatisé mural 12000 BTU Mitsubishi Inverter 20 SEER comprenant l'électricien au bureau d'accueil touristique au montant de 3400\$ plus les taxes.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le règlement d'emprunt 2015-247, projet Bureau d'accueil touristique, poste budgétaire 03-31000-000.

Adoptée



11.2 RÉS. 015.01.2016 MANDAT POUR UN REVÊTEMENT DE PLANCHER AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT l'intérêt d'aménager de la céramique comme revêtement de plancher pour le bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT QUE l'offre présentée par Couvres-Planchers JM Enr. est la plus avantageuse;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De mandater M. Jacques Miljours pour l'achat et l'installation de céramique pour le bureau d'accueil touristique au montant de 5 744,05 \$ plus les taxes.

Qu'une avance de 50% du montant du contrat puisse lui être versée dès le début des travaux.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le règlement d'emprunt 2015-247, projet Bureau d'accueil touristique, poste budgétaire 03-31000-000.

Adoptée

11.3 RÉS. 016.01.2016 EXPOSITION DES TOILES DANS LE CADRE DU 125^E ANNIVERSAIRE DU DÉCÈS DU CURÉ-LABELLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle participe à la commémoration du 125^e anniversaire du décès du Curé-Labelle, et a déjà signé un contrat de services avec la Société d'histoire de la Rivière-du-Nord qui chapeaute une exposition sur ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'acquitter les frais relatifs à cette exposition;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le versement du premier paiement de cette exposition itinérante au montant de 3 332,56 \$ tel que stipulé au contrat signé en novembre 2015.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même l'excédent non affecté, poste budgétaire 02-70190-499.

Adoptée

11.4 RÉS. 017.01.2016 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES VISÉS PAR LA POLITIQUE NUMÉRO 2008-28

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'accorder et de verser aux organismes, qui en ont fait la demande, qui auront respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui auront fourni les documents demandés par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées, et ce, selon les disponibilités des fonds et les besoins des organismes.

- 27 000\$ à l'Association des propriétaires au Lac Labelle;
- 1 650\$ à l'Association de la branche Ouest/Chadrofer;
- 1 000\$ à l'Association des propriétaires du Lac Joly;
- 17 500\$ à l'APROLL;
- 5 000\$ à l'Association chemin Joseph-Francoeur;
- 1 000\$ à l'Association chasse et pêche de Labelle;
- 1 225\$ à l'Association du chemin de la Pointe-des-Pins;
- 200\$ au Cercle des Fermières;
- 25 000\$ à la Chambre de Commerce de Labelle (20 000\$ pour le projet de réalité augmentée, 4 000 \$ pour leurs activités régulières et 1 000 \$ pour activités spéciales);
- 3 000\$ au Club de ski de fond de Labelle;
- 400\$ au Club de Tir de Labelle;
- 400\$ au Club Quad Iroquois;
- 1 000\$ au Comité de la Gare;
- 4 000\$ au Comité des Loisirs;
- 3 000\$ au Comptoir d'Entraide de Labelle;
- 3 000\$ à la Maison des Jeunes de Labelle;
- 1 500\$ à la Société d'Histoire de la Chute-aux-Iroquois;
- 250\$ au groupe Scouts de Labelle;
- 250\$ Nourri-source;
- Au Club quad, l'équivalent du compte de taxation annuelle.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, postes budgétaires 02-70190-970 / 02-39000-970.

Adoptée

11.5 RÉS. 018.01.2016 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES EXTERNES

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder et de verser aux organismes qui en ont fait la demande et qui auront respecté les exigences particulières émises par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées, et ce, selon les disponibilités des fonds et les besoins des organismes.

- 2 520\$ à l'Écluse des Laurentides;
- 300\$ au Club Richelieu;
- 500\$ au Club Richelieu-camp la Ripousse/SQ;
- 5 000\$ à la Clinique médicale de Labelle;
- 250\$ à la Commission scolaire des Laurentides;
- 250\$ au Festival de la Rouge;
- 3 570\$ à la Fondation CHDL-CRHHV;



- 170\$ à la Fondation Tremblant;
- 500\$ à Opération Nez-Rouge;
- À la SÉPAQ, le montant correspondant à leur facture et n'excédant pas 7 000\$.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, postes budgétaires 02-70190-970 / 02-39000-970.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

**14.1 RÉS. 019.01.2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-259
FIXANT LA TARIFICATION POUR LES BACS DE
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la tarification des bacs de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Patrice Charette lors de la séance du conseil tenue le 14 décembre 2015;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter le règlement numéro 2016-259 fixant la tarification pour les bacs de matières résiduelles.

Que le règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

**14.2 RÉS. 020.01.2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-260
RELATIF À UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE
DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Robert Bergeron lors de la séance du conseil tenue le 14 décembre 2015;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter le règlement numéro 2016-260 relatif à une financière pour le déneigement des chemins privés.

Que le règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée



15.1 RÉS. 021.01.2016 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant quatre-vingt-dix-huit-mille-cinq-cent-quatre dollars et quarante-neuf cents (98 504,49 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ Agrégats de Labelle inc.	5 975,15 \$
➤ Compass Minerals Canada Corp	11 550,07 \$
➤ GBA inc.	2 272,11 \$
➤ JOFI (Entreprises) inc.	3 970,69 \$
➤ Moteurs électriques Ste-Agathe inc.	2 356,99 \$
➤ MRC des Laurentides	12 555,10 \$
➤ Office municipal d'habitation	11 873,40 \$
➤ PG Solutions inc.	21 793,52 \$
➤ Société d'histoire de la Rivière-du-Nord	3 332,56 \$

Adoptée

15.2 RÉS. 022.01.2016 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de cent-vingt-trois-mille-cinq-cent-quarante-deux dollars et treize cents (123 542,13 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 4747 à 4772 et les numéros de chèques de 38480 à 38492 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ 139297 Canada inc. (<i>location et équipement</i>)	2 299,50 \$
➤ Nantel, Marie-Eve (<i>souper Noël</i>)	2 377,97 \$
➤ Hydro-Québec	4 953,33 \$
➤ Sonic CO-OP/FCDQ carte	6 464,39 \$
➤ SSQ Société d'assurance-vie inc.	5 446,47 \$
➤ 9077-2146 Québec inc. (<i>déneigement</i>)	35 765,69 \$
➤ Lapointe, Éric et Legault, Hughes (<i>patinoire</i>)	5 875,00 \$
➤ L'Industrielle Alliance	17 871,32 \$
➤ Municipalité de La Minerve	11 914,00 \$
➤ 139297 Canada inc. (<i>location et équipement</i>)	2 299,50 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	9 443,06 \$
➤ Receveur général du Canada	10 787,85 \$

Adoptée

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS



18. **RÉS. 023.01.2016 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 28.

Adoptée

_(original signé)_____

Gilbert Brassard
Maire

_(original signé)_____

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé)_____

Gilbert Brassard
Maire